

En résumé ces remèdes pour tempéraments affaiblis ont autant ou plus de degrés que les vins de liqueur les plus généreux et quelques-uns d'entre eux sont aussi riches en alcool que les bonnes eaux-de-vie.

Sur 42 de ces spécialités aucune n'est aussi faible que la bière forte, 4 seulement le cèdent au bordeaux commun; 32 contiennent entre 10 et 30 p. c. d'alcool.

Salsepareilles, amers, toniques se débilitent en quantités énormes dans les trois Etats prohibitionnistes du Maine, du Vermont, du New Hampshire et dans les trois Etats de Massachusetts, de Rhode-Island et de Connecticut, où le régime prohibitif est abandonné au choix des autorités locales.

On a dressé des statistiques de la consommation de ces remèdes, et, dans un seul Etat, à prohibition partielle, une seule de ces spécialités aussi forte que le vin de Porto se vend à raison de 300,000 bouteilles.

Naturellement la vente de ces toniques est bien plus considérable dans les Etats à prohibition complète que dans ceux où elle est seulement partielle.

La dose recommandée varie entre le contenu d'une cuiller à thé et celui d'un verre à vin—rappelons que certains de ces remèdes sont de véritables eaux-de-vie et le nombre de doses quotidiennes varie entre 1 et 4.

Ces données suggestives sur la teneur alcoolique et sur la consommation des toniques n'émanent pas d'adversaires de la tempérance; bien au contraire, c'est une société de teetotalers qui les a fait réunir et publier par le docteur Bowditch. Enfin ce dernier révèle un fait bien caractéristique; l'un des plus enthousiastes avocats de la tempérance a autorisé l'aposition de sa photographie sur l'un des remèdes en question: il contient seulement 26 p. c. d'alcool!

Bref, sous le régime de la prohibition générale ou locale, il est probable que l'alcoolisme fait plus de ravages que dans les Etats où la consommation des boissons fermentées ou distillées n'est sujette à aucune restriction.—(Revue des Vins et Liqueurs).

L'UTILISATION DES SCORIES

Un inventeur norvégien, M. Hiorth, vient de faire breveter un procédé d'utilisation des résidus des opérations métallurgiques, considérés jusqu'ici comme inutilisables. Il les broie, les mélange avec de la chaux et des riblons de fer, puis il fait fondre le tout au four électrique. Une réaction se produit, la silice s'associe au fer et à la chaux ajoutée, en se combinant avec le charbon, forme du carbure de calcium.

LES PLANTATIONS DE THE DANS L'INDE

Le consul des Etats-Unis à Calcutta, dans un rapport à son gouvernement, donne les informations suivantes au sujet du rendement des grandes plantations de thé de l'Inde, cette année:

Il y a dans l'Inde des plantations de thé assez considérables, exploitées sur une vaste échelle.

La Eastern Cachar Company, située à Aesam, près du Eastern Bengal State Railway, possède 1,303 acres en culture et a produit, l'année dernière, 567,115 livres de thé. Le coût de la production et de la mise du thé sur le marché de Calcutta est de 9 cents par livre, et ce thé est vendu à l'encan à raison de 11 cents la livre en moyenne. Cette année, la compagnie estime que sa plantation fournira une récolte de 600,000 livres. Pendant le premier semestre de l'année en cours, elle a produit 189,000 livres, qui ont été vendues à un prix moyen de 12½ cents la livre.

La plantation Phoenix couvre 810 acres et a produit la saison dernière, 384,235 livres de thé, qui a été vendu à un prix moyen net de 8 cents la livre.

On s'attend à ce que la récolte, cette année, s'élève à 444,000 livres et commande un prix net de 7½ cents la livre. Pour la récolte de 1907, les ventes s'élèvent jusqu'ici à 150,000 livres et ont rapporté à l'encan un prix moyen de 12¼ cents la livre.

La plantation Central Cachar couvre une superficie de 1,450 acres et a produit, l'année dernière, 700,000 livres de thé; qui a été vendu à un prix moyen

net de 9 cents la livre. Sur la cueillette de cette saison, 167,500 livres ont déjà été vendues à un prix moyen brut d'environ 13 cents par livre.

La East India Tea Company possède à Cachar une plantation de 713 acres et à Assam, des plantations formant un ensemble de 7,881 acres, dont 1,226 acres plantés en thé. Toutes ces plantations ont produit, l'année dernière, 700,000 livres de thé, qui a été vendu, à Calcutta, à près de 15 cents la livre. Ces plantations ont vendu, sur la récolte de cette année, 151,500 livres de thé à un prix moyen de 41¼ cents la livre et 61,000 livres à un prix brut d'environ 12¼ cents la livre.

La plantation Northwest Cachar contient 840 acres et a produit une récolte de 400,000 livres, l'année dernière. Cette plantation ne produit presque entièrement que du thé vert, pour lequel elle reçoit de la Indian Tea Association un bonus de 1 cent par livre. Au cours de la saison actuelle, la plantation a mis sur le marché 72,500 livres de thé pour lequel elle a reçu un prix moyen brut de 16½ cents la livre. La demande pour le thé vert excède de beaucoup l'offre; aussi le thé de cette catégorie obtient de bons prix. En tenant compte du bonus le thé de cette plantation a rapporté 17½ cents la livre à Calcutta. Le coût de la production du thé vert est plus élevé que celui de la production du thé noir.

Le vendeur qui gagne le salaire le plus élevé est celui qui rapporte le plus. Ne vous encombrez pas d'un vendeur qui ne gagne jamais un bon salaire; il ne rapporte rien.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée: L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon: Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements: Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.